

**FRANCE**

Elisabeth Borne dégonfle déjà l'idée de la « caution » pour les étudiants étrangers

Le mécanisme de la caution étudiante, très critiqué par les présidents d'université et responsables de grandes écoles, pourra être « revu », a annoncé la Première ministre, mercredi matin, sur France Inter.

Marie-Christine Corbier

A peine adopté et déjà dégonflé. Le principe du versement d'une caution demandée aux étudiants étrangers, qui leur sera restituée au moment où ils quittent la France, figure dans le projet de loi sur l'immigration voté mardi soir à l'Assemblée. Mais il est déjà remis en cause par Elisabeth Borne.

Sur France Inter, mercredi matin, la Première ministre a réagi aux vives critiques des présidents d'université et directeurs de grandes écoles, qui ont vertement dénoncé cette disposition. « *Ils n'ont sans doute pas eu le temps de lire le texte dans lequel nous disons très clairement que le ministre de l'Enseignement supérieur peut dispenser de cette caution des étudiants en fonction de leurs ressources et de leur parcours – scolaire et universitaire* », a répondu Elisabeth Borne.

Avant d'ouvrir la porte à sa remise en cause : « *Est-ce que c'est le meilleur système ? Pas forcément. Est-ce qu'il faut y réfléchir ? Peut-être qu'on pourra en redébattre.* » La mesure pourra être « revue », a-t-elle aussi glissé.

La caution, « ça peut être 10 euros, 20 euros »

Face au tollé qu'elle provoque dans le monde de l'enseignement

supérieur, auprès des responsables d'établissement et des syndicats étudiants, Elisabeth Borne a tenté de relativiser la mesure votée. « *En Allemagne, pour pouvoir faire ses études, on doit déposer 11.000 euros sur un compte bloqué* », a-t-elle précisé sans rappeler qu'en France un étudiant étranger (hors Union européenne) doit déjà disposer d'au moins 615 euros par mois, soit plus de 7.000 euros par an – il ne s'agit pas d'une caution, mais d'un courrier bancaire qui atteste de cette somme.

La caution, « *ça peut être 10 euros, 20 euros* », a encore indiqué la Première ministre, « *c'est renvoyé à un texte réglementaire* ». Visiblement mal à l'aise avec cette mesure, Elisabeth Borne a expliqué : « *On est en majorité relative, j'ai veillé à ce que le texte adopté hier porte les mesures auxquelles nous tenions – pouvoir éloigner des étrangers délinquants, des gens qui ne respectent pas nos valeurs, qui présentent une menace, et pouvoir régulariser des personnes qui travaillent et s'intègrent dans nos pays. Sur ce texte comme sur les près de 60 textes adoptés depuis le début du quinquennat, on doit trouver des compromis.* »

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau, faisait partie des

ministres défavorables au texte reçu, mardi soir, à Matignon et qui, selon l'AFP, avaient « *mis leur démission dans la balance* ».

Plus de soixante présidents d'université se sont insurgés contre le projet de loi immigration, en dénonçant des mesures « *indignes de notre pays* » et contraires à « *l'esprit des Lumières* » qui « *nuisent à l'ambition* » de l'enseignement supérieur. Elles « *mettent gravement en danger la stratégie d'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche française, et nuisent à l'ambition de faire de notre pays un acteur majeur de la diplomatie scientifique et culturelle internationale* », ont-ils écrit dans un communiqué.

Les présidents de Sorbonne Université, Aix-Marseille, Paris Sciences et Lettres (PSL), Paris-Saclay, Bordeaux, Lyon I et Lyon II ou encore Strasbourg avaient été les premiers à le signer, mardi soir. « *Comment accepter des mesures qui tendront à replier l'université française sur elle-même ?* » interrogent-ils en citant l'instauration d'une caution de retour, d'une limitation des aides sociales et l'application « *de façon généralisée* » de la majoration des droits d'inscription pour les étu-





dians extra-communautaires.

« Economiquement et juridiquement aberrant »

Cette dernière mesure aurait « un effet particulièrement délétère » sur leur nombre, origine géographique et situation sociale, alors même que ces étudiants internationaux « sont une richesse pour notre pays ».

Dans une autre tribune, publiée par « Le Parisien », les dirigeants des trois grandes écoles de management HEC Paris, Essec et ESCP ont, elles aussi, dénoncé des mesures « qui menacent gravement notre compétitivité internationale » et « anéantiraient l'objectif gouvernemental de doubler le nombre d'étudiants internationaux d'ici à 2027 ».

Ils jugent le mécanisme de la caution de retour comme étant « économiquement et juridiquement aberrant » et qui va « à l'encontre des principes d'égalité républicaine ». « Loin d'être des solutions », ces mesures sont « des entraves disproportionnées qui risquent de compromettre durablement l'avenir de l'enseignement supérieur français », estiment-ils encore. ■

Les présidents d'université dénoncent des mesures « indignes de notre pays ».

615

EUROS/MOIS

Somme dont doit disposer un étudiant étranger (hors UE) pour faire ses études en France.

